

## "La ratification en France" dans L'année politique (1958)

**Légende:** Le 10 juillet 1957, l'Assemblée nationale française adopte, par 342 voix contre 239, le projet de loi qui autorise René Coty, président de la République française, à ratifier les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) signés le 25 mars 1957 à Rome par les représentants des six États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

**Source:** L'année politique. 1958. Paris: Presses universitaires de France. "La ratification en France".

**Copyright:** (c) Presses universitaires de France

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_ratification\\_en\\_france\\_dans\\_l\\_annee\\_politique\\_1958-fr-70f4ea2b-4d87-4e7f-900f-c48ccf2fcf9d.html](http://www.cvce.eu/obj/la_ratification_en_france_dans_l_annee_politique_1958-fr-70f4ea2b-4d87-4e7f-900f-c48ccf2fcf9d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



[...]

## La ratification en France

Interrompus par le congrès socialiste de Toulouse les travaux de l'Assemblée nationale reprennent le mardi 2 juillet... A l'ordre du jour sont inscrits l'examen du plan de développement de l'énergie atomique et le débat sur le Marché commun et l'Euratom. Ainsi passent très provisoirement au second plan, et pour peu de temps, les préoccupations concernant l'Afrique du Nord.

Le plan de développement de l'énergie nucléaire (3 juillet).

Une matinée suffit à l'Assemblée nationale pour adopter le plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961.

Tour à tour M. Brusset, rapporteur de la commission des Finances et M. de Bailliencourt, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle ont insisté sur la nécessité pour notre pays d'assurer son indépendance énergétique, outre les deux cents milliards prévus pour les cinq années à venir, une autorisation de programme de 25 milliards est prévue pour la participation du Commissariat à l'énergie atomique à la réalisation d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium. M. François Bénard, sous-secrétaire d'État à l'Énergie atomique, rappelle que la France est, au sein de l'OECE, le pays qui importe le plus de produits énergétiques et qu'elle occupe dans le monde le quatrième rang pour l'utilisation pacifique de l'atome.

Accompagné d'un amendement de M. Louvel, concernant la construction en commun par les six pays membres de l'Euratom d'une usine de séparation des isotopes - l'ensemble du projet de loi est adopté par 416 voix contre 149 (communistes et progressistes).

### **Le débat sur les traités du Marché commun et de l'Euratom devant l'Assemblée nationale (3 juillet - 10 juillet)**

La discussion générale se poursuit pendant de nombreuses séances, du 3 juillet au 7 juillet, presque sans interruptions, au prix de nombreuses séances de nuit. La commission des Affaires étrangères a, seule, été saisie au fond. Elle a désigné deux rapporteurs favorables aux traités : M. Alain Savary (SFIO) pour le Marché commun, M. Pierre July (apparenté RGR) pour le traité concernant l'Euratom.

M. Savary, dans un exposé complet et documenté, a étudié à la fois les avantages et les risques qu'apportent le traité du Marché commun. Il rappelle les conditions qu'en janvier l'Assemblée avait demandé au gouvernement d'obtenir et constate que les plus importantes ont été acceptées. Il insiste aussi sur le fait que les territoires d'outre-mer ne sont pas menacés comme certains pouvaient le craindre ; « il est impossible de dire qu'un néocolonialisme européen va se substituer au colonialisme français. Le traité est au contraire conforme à la politique de décolonisation qui vient de franchir une grande étape avec le vote de la loi-cadre ». Après avoir rappelé les clauses de sauvegarde, M. Savary, sans cacher les lacunes et imperfections du traité, peut cependant conclure « La France doit donner son adhésion avec le sentiment d'accomplir un geste nécessaire à la mesure des problèmes politiques, économiques et techniques du siècle. Le traité est un compromis entre intérêts nationaux, entre libéralisme et planisme... La Communauté peut engendrer un relèvement général du niveau de vie. L'option n'est pas entre la Communauté et le statu quo mais entre la Communauté et la solitude ».

M. Pierre July tient, dès le début, à dissiper les inquiétudes qui s'étaient exprimées en juillet 1956 : le traité ne compromet pas la défense nationale. Le contrôle de l'Euratom, en effet, ne porte pas sur l'usage de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Puis il affirme « une telle organisation est le seul moyen de parer à la famine d'énergie qui nous menace. Depuis un an notre situation ne s'est pas modifiée. Les espoirs fondés sur les gisements de carburants du Sahara ne se réaliseront pas avant cinq ans au plus tôt. L'atome est la seule voie et l'Euratom le seul moyen... Des savants l'ont dit et les experts européens du comité des Sages l'ont confirmé ».

La discussion générale ne peut s'ouvrir qu'après les très nombreux rapports des différentes commissions de l'Assemblée qui ont délégué dans leur quasi-totalité des rapporteurs favorables, aussi bien au traité du Marché commun qu'à celui de l'Euratom. Tous insistent sur les conséquences favorables que doivent avoir ces deux traités, en soulignant sur tel point particulier ou en insistant pour la construction d'une usine française de séparation isotopique. Seule, la Commission de la Défense nationale a délégué un adversaire de l'Euratom en la personne de M. Pierre André (indépendant) dont on se rappelle la vigoureuse opposition qu'il fit dans la précédente législature au projet de CED. M. Pierre André insiste sur l'opposition de certains chefs militaires et affirme : « L'Euratom nous retirera toute liberté dans nos fabrications militaires ou bien les rendra si onéreuses qu'elles dépasseront de beaucoup nos possibilités financières ; il nous faudrait, en effet, pour recouvrer notre liberté et le secret de nos fabrications édifier, à quels frais ! des complexes militaires qui feraient double usage avec les complexes civils ».

C'est seulement le jeudi 4 juillet que s'engage la discussion générale après le retrait par M. Dronne (apparenté républicain social) de sa motion préjudicielle et le rejet par 356 voix contre 149 de la motion préjudicielle communiste. Pendant de nombreuses séances, partisans et adversaires se succèdent à la tribune : plus que des dispositions techniques et juridiques, c'est la perspective politique de l'Europe unifiée que défendent de nombreux orateurs, cependant que d'autres comme M. Beauguitte s'interrogent sur l'orientation donnée aux politiques économiques nationales : « Sommes-nous en face d'une union douanière limitée ou s'agit-il au contraire de l'amorce d'une communauté politique ? En tout état de cause, nous assisterons au triomphe d'un dirigisme qui pourra se retourner contre nous et nous aliénerons en partie notre souveraineté législative ».

Sans entrer dans le détail, il est possible de grouper les principales interventions des partisans et des adversaires des projets.

Du côté des adversaires se trouvent d'abord les communistes qui par la bouche de M. Waldeck-Rochet affirment que « l'Europe à six sera dominée par l'Allemagne réactionnaire de Bonn et qu'elle sera nuisible à la paix en maintenant la division de l'Allemagne ». M. Waldeck-Rochet insiste aussi sur les « conséquences désastreuses pour notre agriculture du traité ». M. Pierre Cot (progressiste) présente d'une manière plus nuancée, plus habile les arguments économiques contre un traité qu'il juge à la fois inutile, dangereux, inopportun et conclut : « Pourquoi cette hâte ? pourquoi ne pas avoir attendu la fin du tunnel ? Il n'y a à cela que des raisons de politique parlementaire. Nous préférons quant à nous l'avenir de notre pays au sort du gouvernement de M. Bourguès-Maunoury ».

M. Mendès France, qui n'avait pas depuis longtemps pris la parole, prononce aussi un long discours, suivi avec attention moins par un auditoire assez clairsemé que par les ministres et le président du Conseil lui-même. L'intervention du leader radical, expert écouté en matière économique, est essentiellement basée sur une analyse assez pessimiste de la situation présente de la France : l'économie française, selon lui, n'est pas en état, et ne le sera pas dans dix-huit mois, d'entrer dans le Marché commun. Sans redressement français préalable, tout engagement international est un chèque en blanc... « La moralité politique, la dignité de la France et son intérêt bien compris exigent qu'on ne prenne pas d'engagements qu'on ne puisse tenir ». Il conclut au rejet des textes proposés.

Enfin, M. Triboulet - au nom des républicains sociaux - avait rappelé que les conditions posées par ses amis pour un vote favorable n'avaient pas été réalisées et que dans ces conditions ses amis politiques voteront « contre l'Europe de M. Jean Monnet ».

C'est au contraire cette construction européenne qu'ont défendue avec passion et force MM. Maurice Faure et Christian Pineau.

Après avoir dissipé certains malentendus et répondu aux objections techniques, M. Maurice Faure conclut : « Tels qu'ils sont, les traités, comme tous les traités, représentent un compromis entre les thèses en présence. Mais c'est un esprit vraiment communautaire qui a présidé à leur élaboration et cela n'a pas empêché qu'ils aient une coloration française. Ils comportent évidemment des lacunes : pouvaient-ils définir d'emblée une

politique économique, financière, agricole, sociale ? Ils pouvaient seulement fixer des objectifs, un cadre, une procédure. Ils redonnent à la France sa véritable vocation : celle de mettre en contact, grâce à son génie universaliste, l'Europe et l'Afrique »...

M. Pineau, pour sa part, s'est appliqué dans une première intervention à rassurer ceux qui avaient soulevé le problème posé par une réunification possible de l'Allemagne. Le gouvernement considère, que dans la mesure où la réunification allemande apporterait une novation au traité, la France aurait les mêmes droits que l'Allemagne. Mais si nous obtenons que dans l'acte de réunification de l'Allemagne, à l'établissement duquel nous prendrons part, l'Allemagne réunifiée puisse reprendre les engagements de la République fédérale, tout texte devient inutile. Le ministre des affaires étrangères, a tenu aussi, dans une seconde intervention à répondre aux objections de M. Mendès France : il insiste sur les clauses de sauvegarde qui sont prévues dans le traité et conclut. Le délai de 18 mois, dit-il enfin, sera insuffisant pour opérer le redressement de notre économie. Mais nous ne prétendons pas que ce redressement sera total à la fin de ce délai. Nous pensons seulement que nous aurons fait des progrès suffisants... Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'élaborer une politique économique qui nous permette de faire face aux obligations du traité. Si cette politique n'était pas définie à bref délai, les critiques de M. Mendès France seraient largement méritées. Pour l'heure, elles sont prématurées ». M. Pineau a recueilli une large approbation de la majorité « européenne » qui groupe socialistes, MRP, une partie des radicaux, l'UDSR-RDA et une grande partie des modérés et des petits groupes du centre.

Trois motions d'ajournement sont repoussées coup sur coup, cependant que sont adoptés, avec l'accord du gouvernement, deux articles additionnels proposés par MM. Boisdé (indépendant) et de Lipkowski (apparenté aux radicaux-socialistes). Puis, au terme d'une longue séance de nuit, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 juillet pour le vote définitif.

### **Le vote des traités à l'Assemblée nationale (10 juillet)**

A l'inverse de ce qui s'était passé pour la CED, l'atmosphère du Palais-Bourbon n'a jamais été passionnée même au moment des discussions serrées qui ont opposé à plusieurs reprises M. Pierre Cot à M. Maurice Faure, ou M. Mendès France à M. Pineau. Le même calme persiste lors des déclarations de M. Bourges-Maunoury et des ultimes explications de vote des « Européens » convaincus que sont MM. Schuman, Reynaud et Pleven. Tous trois se réjouissent d'un vote favorable qui ne fait aucun doute, et qui, à leurs yeux, donnerait à la France le rôle prépondérant dans la construction de l'Europe : n'est-ce pas une réparation du vote hostile à la CED ? M. Jacques Duclos réaffirme l'hostilité du parti communiste, mais son intervention n'entraîne aucune polémique. Les jeux sont faits...

L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> autorisant le Président de la République à ratifier le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes et le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique est voté par 342 voix contre 239. Parmi les votes favorables on compte l'unanimité du groupe socialiste, et du groupe MRP, 91 indépendants paysans sur 103, 20 UDSR-RDA sur 22, 11 radicaux dissidents sur 13, 12 RGR sur 13, 25 radicaux sur 45... Dans les votes hostiles outre les 149 communistes et progressistes, on compte 19 radicaux, 16 républicains sociaux sur 21, et 35 « poujadistes », quelques personnalités isolées du centre et de la droite... Si l'adoption du projet n'a jamais fait de doute, l'ampleur de la majorité a quelque peu surpris les observateurs qui escomptaient plus de votes hostiles ou tout au moins d'abstentions parmi les indépendants. Il est vraisemblable que pour un certain nombre de députés le vote est surtout d'intention, et s'inscrit dans une perspective à long terme.

[...]